

Diplôme d'Université

PROTECTION DE L'ENFANCE

Responsables : **Céline MASSON - Eric GHOZLAN**



En collaboration avec l'OSE ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS
Association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique en 1951

126 heures du



The Kid © Roy Export S.A.S.

Université Paris Diderot Paris 7
UFR d'Études psychanalytiques - Formation continue
Déclaration d'existence : 1175 POO 1175
SIRET : 197 517 238 006 59

RESPONSABLES

Responsable universitaire : **Céline MASSON**, Professeure des universités, Université Picardie Jules Verne, chercheur associé au CRPMS, Université Paris Diderot, psychologue, psychanalyste à l'OSE

Responsable pédagogique : **Eric GHOZLAN**, Psychologue clinicien, directeur du pôle enfance de l'OSE

Equipe pédagogique : Xavier GASSMANN, psychanalyste, chargé de cours à l'Université Paris Diderot (direction du séminaire mémoires) - Anne PERRET, pédopsychiatre, psychanalyste, responsable de l'Unité adolescents, hôpital Louis Mourier, Colombes (supervision) - Philippe PETRY, psychanalyste (supervision) - Dimitry WEYL, psychologue, psychanalyste, chargé de cours à l'Université Paris Diderot (direction du séminaire mémoires)

PUBLIC

Ce Diplôme d'Université s'adresse à tous les professionnels de la santé (psychiatres, psychologues, médecins, infirmiers, travailleurs sociaux) ou en lien avec la protection de l'enfance (policiers et gendarmes, magistrats et juristes, cadres des services de protection de l'enfance qu'ils soient en exercice ou en formation).

Un pré requis fixé à Bac+5 ou un Bac+3 avec une expérience de terrain de plus de 5 années sera exigé.

COMPETENCES ET OBJECTIFS VISES

Acquérir une connaissance théorique approfondie sur les plans historique, juridique, administratif et clinique des dispositifs de protection de l'enfance.

Cette formation complémentaire en protection de l'enfance permettra aux psychologues récemment diplômés de faciliter leur recherche professionnelle.

Favoriser une meilleure opérationnalité des professionnels issus de diverses disciplines intervenant dans le champ de la protection de l'enfance en permettant un repérage efficace des réseaux de partenaires.

Actualiser des connaissances des lois de protection de l'enfance.

Mobiliser les ressources personnelles et de réflexion pour l'analyse de situations complexes.

Maîtriser le cadre des différentes modalités d'intervention et les principaux acteurs de la protection de l'enfance.

Cette formation se veut clinico-théorique et sera basée sur :

- un enseignement clinico-théorique abordant les différents aspects de la protection de l'enfance sous la forme d'un cycle de conférences avec discussions se déroulant d'octobre à mai (voir la liste des conférences)
- un groupe d'échange clinico-théorique (1h30) animé par un enseignant autour du thème de la conférence du matin un vendredi sur deux en alternance avec :

- un séminaire de méthodologie du mémoire (1h30) qui permettra aux participants de rédiger le mémoire validant cette formation. Ce mémoire sera soutenu face à un jury constitué par les deux responsables pédagogiques.
- un atelier de supervision (2 groupe de 15 participants) : Ces groupes permettront à chacun des participants de pouvoir faire part des implications et des difficultés dans leur pratique au sein de la Protection de l'Enfance. Les participants pourront également réfléchir à l'utilisation qu'ils comptent faire de cette formation lors de leurs pratiques ultérieures.

PRESENTATION

La protection de l'enfance en danger représente le champ d'application privilégié de la pratique clinique en institution. Elle reste cependant souvent méconnue des étudiants en psychologie alors qu'elle représente un enjeu fondamental des politiques publiques d'aide et d'action sociale ainsi qu'un débouché professionnel important.

Selon l'ONED*:

- Le nombre de mineurs pris en charge en protection de l'enfance au 31 décembre 2013 est d'environ 288 300, soit un taux de prise en charge de 19,7 ‰ des moins de 18 ans.

- Le nombre de jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge est d'environ 21 800, soit un taux de prise en charge de 9,5 ‰ des 18-21 ans.

La protection de l'enfance mobilise des savoirs et des compétences issues de domaines très diversifiés et requiert une approche pluridisciplinaire à la fois juridique, éducative et clinique. Dans l'acte de protection d'un enfant en danger est mis en jeu un dispositif complexe dont l'objectif est de faire cesser le danger et de permettre à l'enfant de recouvrer un environnement stable et suffisamment bienveillant, nécessaire à son bon développement. Ce dispositif qu'il soit administratif ou judiciaire mobilise psychiquement le sujet par le jeu relationnel des professionnels qui interviennent comme tiers dans des relations familiales troublées.

Le programme de ce DU aborde en particulier les domaines historique, psychopathologique, éducatif, juridique et administratif du champ de la protection de l'enfance en faisant appel à des experts de ces différents domaines. Les courants éducatifs, pédagogiques ou institutionnels ont façonné des pratiques professionnelles dont il convient de déterminer les contours théoriques qui les fondent. Un détour par l'histoire des mouvements éducatifs s'avère nécessaire pour se repérer parmi les différents courants associatifs qui constituent le paysage institutionnel actuel.

Un éclairage sur les lois de protection de l'enfance et sur le rôle et la place de chacun de ses acteurs, qu'il s'agisse des services de l'Aide sociale à l'Enfance, de la PJJ ou du Secteur associatif habilité est indispensable pour se repérer et développer un partenariat professionnel. Nous étudierons l'impact psycho-social des lois de protection de l'enfance et en particulier la loi de réforme de mars 2007, actualisée par la loi Dini/Meunier voté par l'Assemblée Nationale le 1^{er} mars 2016 et porté par la Ministre Rossignol qui a mené une large consultation à laquelle nous avons été associés. La place de l'expertise du clinicien dans l'évaluation du risque de l'enfant en danger est interrogée par la pratique en équipe pluridisciplinaire et nécessite une formation que ce DU se propose d'explorer dans ses dimensions les plus variées. La réflexion portera également sur l'actualité de la protection de l'enfance qui représente un enjeu de société majeur, situé au carrefour d'une médiatisation parfois outrancière et de son usage politique qui ont des conséquences concrètes sur la clinique institutionnelle et plus largement sur la politique de protection de l'enfance. Nous verrons aussi comment les représentations sociales portant sur l'éducation de l'enfant influent sur la pratique professionnelle ou bien encore comment les grands débats de

société, les peurs relatives à la délinquance et la sexualité juvéniles, mais aussi la culture du principe de précaution neutralisent les initiatives éducatives. Ce DU s'inscrivant dans le cadre de l'UFR D'Études Psychanalytiques, nous verrons que c'est tout le champ de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent qui est concerné, allant du traumatisme de l'enfant maltraité à la carence éducative précoce ou aux troubles du comportement, à la dépression ou aux addictions et aux passages à l'acte. Des spécialistes de ces troubles viendront nous présenter l'état actuel de leur pratique et de leur recherche ou réflexion à partir de leur pratique clinique.

*Observatoire de l'Enfance en Danger a été créé par la loi du 2 janvier 2004. Il a pour mission de « mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter ». Il publie un rapport annuel qui présente les caractéristiques officielles ainsi qu'une base documentaire sur son site www.oned.gouv.fr

INTERVENANTS PRESENTIS

(sous réserve de modification)

Sylvain BARBIER SAINTE MARIE, Vice-Procureur TGI de Paris Responsable du Parquet des Mineurs

Michèle BECQUEMIN, Maître de Conférences Université Paris Est-Créteil, Sociologue

Maurice BERGER, Chef de service en psychiatrie de l'enfant, CHU de Saint- Etienne

Michel BOTBOL, Psychiatre attaché à l'administration centrale de la PJJ (DPJJ)

Claire BRISSET, Médiatrice de la Ville de Paris, ancienne Défenseure des enfants

Michèle CREOFF, Directrice générale adjointe chargée du pôle enfance et famille du département du Val de Marne

Mathias GARDET, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Paris-Saint Denis, historien

Xavier GASSMANN, Psychanalyste, chargé de cours à l'Université Paris Diderot, intervenant OSE

Eric GHOZLAN, Psychologue clinicien, directeur du pôle enfance de l'OSE

Yolande GOVINDAMA, Professeur Université de Rouen, directrice PMP

Richard JOSEFSBERG, Directeur de la Maison d'enfants « Elie Wiesel », OSE

Francine KOSMANN, Ancienne directrice adjointe DPJJ 94 et directrice des services de milieu ouvert de l'OSE

Gérard LOPEZ, Psychiatre, Président-Fondateur de l'Institut de Victimologie, Expert près la Cour d'Appel de Paris, fondateur de la Chaire Unesco « Aborder la violence »

Céline MASSON, Professeure des universités, Université Picardie Jules Verne- psychologue, psychanalyste à l'OSE

Martine de MAXIMY, Magistrat honoraire, ancienne juge des enfants, ancienne présidente de la cour d'assises de Paris

Anne PERRET, Psychiatre, chef de service à l'Hôpital René Dubos

Philippe PETRY, Psychologue à la fondation d'Auteuil, responsable du Grape

Catherine REVEILLERE, Responsable de la CRIP 75-Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP 75)

Hana ROTTMAN, Pédopsychiatre et psychanalyste, consultante au service du Placement familial de l'OSE

Karen SADLIER, Docteur en psychologie, Institut de Victimologie

Catherine SULTAN, Juge pour enfants, ancienne présidente du Tribunal pour Enfants de Créteil, Directrice de la PJJ

Serge TISSERON, Psychanalyste, psychiatre, directeur de recherche à l'université Paris Diderot (sous réserves)

Anne TURSZ, Pédiatre, épidémiologiste, Directrice de recherche à l'INSERM, chercheuse associée avec le CERMES, a présidé le Comité d'orientation du Plan Violence et Santé mis en place en mai 2004 par le Ministre de la Santé et des Solidarités

Gilbert VILA, Pédopsychiatre, Centre de Victimologie pour Mineurs, Hôpital Armand Trousseau, Président de la SEVAP

Dimitry WEYL, Psychologue, chargé de cours à l'Université Paris Diderot

Liste des conférences :

- Présentation générale du D.U par Éric Ghozlan et Céline Masson, responsables du DU
- Conférence inaugurale en Amphi : Catherine Sultan, Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Juge des enfants, ex présidente du Tribunal pour enfants de Créteil
- La construction des Droits de l'Enfant, une construction inachevée
- Histoire de la protection de l'enfance, Michèle Bécquemin
- Histoire des courants éducatifs en protection de l'enfance, Mathias Gardet
- Le dispositif français de protection de l'enfance et les enjeux de sa réforme par la loi du 5 mars 2007, Michèle Créoff
- Le signalement de l'enfant en danger, Catherine Reveillère, Responsable de la CRIP 75-Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP 75)
- Le sens de la loi pour les mineurs, Sylvain Barbier Sainte Marie
- La place du juge des enfants, son articulation au Juge aux Affaires Familiales dans les situations de protection de l'enfance, Martine de Maximi
- Eduquer et soigner les adolescents difficiles : la place de l'aide judiciaire contrainte, Dr Michel Botbol
- L'expertise psychologique en protection de l'enfance, Pr Yolande Govindama
- L'enfant victime de maltraitances, psychotraumatisme et soins, Gérard Lopez
- L'internat et la séparation, Richard Josefsberg
- La consultation médico-légale hospitalière en protection de l'enfance, Dr Gilbert Vila
- L'enfant face à la violence dans le couple, Karen Sadlier
- Le placement du très jeune enfant, Hana Rottman
- « Processus psychiques en jeu chez les sujets soumis à des défaillances parentales précoces. Conséquences sur les dispositifs de prise en charge et sur les suivis au long cours » Dr Maurice Berger
- La place du juge des enfants, sa double compétence au civil et au pénal, Catherine Sultan
- Conférence : La protection de l'enfance à l'ère du numérique et des écrans, Serge Tisseron

Les 126 heures d'enseignement sont réparties sur 18 journées et auront lieu le vendredi, entre novembre 2016 et juin 2017, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Novembre : 4, 18 et 25

Décembre : 2 et 16

Janvier : 6, 20 et 27

Février : 3 et 24

Mars : 3 et 17

Avril : 7 et 28

Mai : 5 et 19

Juin : 9 et 23

Dépôt du mémoire : le 15 juillet 2017

Soutenance en septembre 2017.

Les cours du DU Protection de l'enfance ont lieu dans les bâtiments de l'OSE :

OSE

117, rue du Faubourg-du-Temple

75010 PARIS

Tél : 01 53 38 20 32

v.caraty@ose-france.org

DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme sera délivré, par l'Université, sous deux conditions :

- La présence aux cours (au-delà de 20% d'absences, l'Université se réserve le droit de ne pas valider le diplôme),
- La soutenance orale d'un mémoire écrit (note exigible : 10/20).

Les participants au **DU Protection de l'enfance** devront, en vue de la délivrance du Diplôme d'Université, rédiger un mémoire de 40 pages qui présentera une situation ou un cas clinique qui sera développé en articulation avec les apports théoriques.

Ce mémoire donnera lieu à une soutenance orale. La présentation du mémoire est **obligatoire**. Les soutenances de mémoires auront lieu début septembre, devant un jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique.

Les conditions d'obtention du diplôme reposent sur l'assiduité, la remise d'un mémoire et sa soutenance.

L'inscription administrative à l'université pour l'année 2016-2017
est **obligatoire**
et conditionne la remise du diplôme

COUT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques :

- paiement employeur (FC) ou paiement individuel : **1260 €**
(tarif unique)

Si vous étiez inscrit(e) en formation initiale à l'Université (LMD) en 2014/2015 ou 2015/2016, nous consulter.

Droits administratifs : 261,10 € pour l'inscription à l'Université (tarif 2015/2016).

CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature au **DU Protection de l'enfance**, veuillez nous faire parvenir :

- une lettre de candidature motivée,
- un curriculum vitae, avec 2 photographies d'identité,
- une photocopie des diplômes,
- la fiche accord de l'employeur ci-jointe confirmant la prise en charge institutionnelle,
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur et libellées à vos noms et adresses.

à l'adresse suivante, et avant le **15 octobre 2016** :

Université Paris Diderot Paris 7
UFR d'Études psychanalytiques
Formation continue
Case 7058
75205 PARIS cedex 13

Après examen de votre dossier par les responsables, une réponse écrite vous sera adressée par mail pour vous signifier l'acceptation ou le refus de votre candidature.

Si besoin, un entretien oral pourra également être signifié.

Une fois la candidature acceptée, vous devrez procéder à l'inscription administrative à l'Université selon les modalités qui vous seront indiquées. Cette inscription devra être validée avant le début des cours.